

Questions diverses **FO**

1. Est-ce que le département du Bas-Rhin envisage de demander aux enseignants du 1^{er} degré de donner des cours de soutien au collège pour les élèves de 6^e ? Si oui, quand cela est-il envisagé ? Sur quel budget ? Et à partir de quand ?

Il est effectivement prévu de proposer aux enseignants du 1^{er} degré d'intervenir au collège. Il existe un budget à cet effet. Le principe a été présenté au BO de janvier et nous attendons des informations sur les modalités de mise en œuvre qui devraient nous être communiquées en mars.

2. Quelle est la nature des 3 ULIS dont l'ouverture est prévue lors de ce CSA-SD ? Seront-elles des ULIS ordinaires ou des ULIS TSA ?

Les 3 ULIS qui ouvriront seront des Ulis ordinaires

3. Comment allez-vous créer la brigade de remplacement pour la formation continue : allez-vous faire un appel à volontaires parmi tous les ZIL du département ou comptez-vous transformer d'office les postes des anciens brigades ainsi que ceux des ZIL nommés en 2020 ? Dans ce cas, les personnels refusant cette modification pourront-ils bénéficier des points de mesure de carte scolaire ?

On considère une circonscription comme une école. Chaque circonscription qui a eu des ZIL lors du mouvement 2020 va récupérer le même nombre de brigade. Par exemple, une circonscription qui aurait eu 3 ZIL en 2020 devrait en rendre 3 sur l'ensemble de ses ZIL. L'IEN sollicitera d'abord les volontaires puis, s'il n'en a pas assez, cherchera les derniers ZIL affectés sur la circonscription qui seront mesure de carte scolaire.

4. Un nouveau recrutement d'AESH est-il prévu prochainement pour pallier les manques dans les écoles ? Actuellement, combien d'enfants avec notification MDPH restent encore sans AESH ?

Aucun nouveau recrutement n'est prévu as à ce jour. Nous avons recruté 70 AESH à temps partiels (soit 50 postes) à la rentrée.
Actuellement, 331 enfants sont sans accompagnement. 92% d'élèves notifiés sont accompagnés.

5. La nouvelle circulaire de la DGRH d'application de la loi Rilhac impose 12 jours de formation obligatoire pour les nouveaux collègues qui souhaitent être inscrits sur la liste d'aptitude. Comment allez-vous vous y prendre pour mettre en place ces nouvelles directives ministérielles ?

Toutes les personnes ayant demandé à être inscrits sur la liste sont en train de suivre la formation. Elle sera achevée avant le mouvement pour que leur inscription soit effective sur la liste d'aptitude à ce moment-là.

6. Qu'en est-il du versement de la prime REP pour les AESH et AED du département ? Sera-t-elle versée ? Quand et à quelle hauteur ?

Nous sommes en cours de réception d'une circulaire sur les modalités de versement de cette prime pour les AESH. Nous manquons d'éléments pour le moment.